



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**Aide à l'amélioration des conditions
d'habitat de personnes défavorisées à
MERTZWILLER, NIEDERMODERN et KALTENHOUSE**

Rapport n° CP/2014/173

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne 3 demandes de subvention départementale de l'association AVA habitat et nomadisme concernant des ménages résidant sur le terrain d'aviation de Kaltenhouse, avant le démarrage des travaux de résorption de l'habitat insalubre, ainsi qu'une sollicitation de cette même association quant à l'action d'un intervenant technique auprès des ménages du site de la rue de la forêt à Mertzwiller.

La cinquième demande de subvention émane de la commune de Niedermodern pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé dans cette commune

Le Conseil Général a inscrit en 2014 une autorisation de programme à hauteur de 220 000 € avec des crédits de paiement disponibles de 50 000 €, destinée aux opérations sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur HLM, d'une association ou d'un particulier visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans examen préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale à ce titre est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen 3 demandes de subvention départementale de l'association « AVA habitat et nomadisme » pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés résidant sur un site d'habitat précaire à KALTENHOUSE, ainsi qu'une demande de la commune de Niedermodern pour l'amélioration des conditions de vie d'un ménage défavorisé de cette commune.

Enfin, il vous est proposé de reconduire la subvention relative au cofinancement du poste d'intervenant technique à hauteur de 0,15 ETP sur le site de la rue de la forêt à MERTZWILLER. Cette action permet de faire baisser la tension sur cette opération de DOMIAL tout en autonomisant les ménages concernés vis-à-vis des menus réparations locatives.

Le total des subventions octroyées s'élève conformément aux 3 tableaux annexés à 20 482 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39255	204-20422-72	48 700,00 €	48 700,00 €	15 540,00 €
35305	204-204142-72	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
24284	65-6574-72	137 100,00 €	47 721,86 €	3 642,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires indiqués dans le tableau ci-joint des subventions d'un montant total de 20 482 € pour l'amélioration des conditions d'habitat de personnes très défavorisées, conformément aux 3 tableaux annexés.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et l'association AVA habitat et nomadisme, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL